

Communiqué de presse

23 septembre 2019



À La Réunion, la démarche de retraite dans les temps reste une priorité. Déposer sa demande dans le délai préconisé de 6 mois avant la date de départ souhaitée est un gage de paiement sans rupture de ressource pour le futur retraité. La demande de retraite se fait en ligne sur la nouvelle version du site www.lassuranceretraite.fr.

La retraite ce n'est pas automatique !

C'est pour le rappeler aux assurés que du 23 septembre 2019 au 4 octobre 2019, la CGSS de La Réunion renouvelle l'opération de communication :

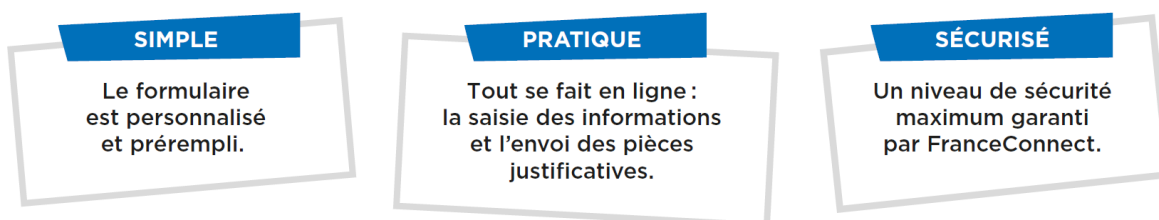
« **LA RETRAITE LÉ KOM IN BON CARI, I FO PRÉPAR A LI** ».

Une campagne pour encourager les futurs retraités à adopter les bons réflexes en matière de préparation à la retraite 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Pour une simplification des démarches, l'Assurance Retraite propose désormais un service de demande de retraite en ligne inter-régimes (retraite de base et complémentaire).

Un site plus simple et plus personnalisé

Entièrement revu, lassuranceretraite.fr est plus que jamais le canal privilégié pour les formalités de retraite en ligne via l'espace personnel.



Dès la page d'accueil du nouveau site, l'assuré est guidé par le module « Je suis/Je cherche » qui lui permet d'accéder à l'ensemble des contenus le concernant en fonction de son profil (salarié, travailleur indépendant ou retraité) et du motif de sa visite.

Futurs retraités, pour une retraite dans les temps : réalisez vos démarches

- **6 mois** avant la date de départ
- sur le site www.lassuranceretraite.fr

Contact presse :

Suzanne BOUNEA –

Responsable Service Presse

0262 40 33 70 – suzanne.bounea@cgss.re